

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ,

1. Lors d'une séance tenue le 19 mai 2015, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 199 et 200 intitulés :

Règlement numéro 199 – Règlement modifiant le règlement de construction numéro 16 en ce qui a trait aux fondations, aux adresses civiques et aux pompes élévatoires.

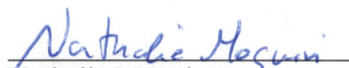
Règlement numéro 200 – Règlement modifiant le règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 18 afin d'ajouter une condition à la délivrance d'un permis de construction.

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 16 mars 2015
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement :	Le 16 mars 2015
Assemblée publique de consultation :	Le 22 avril 2015
Adoption du règlement :	Le 19 mai 2015
Certificat de conformité de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et entrée en vigueur :	Le 15 juin 2015
Avis public :	Le 18 juin 2015

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 18^e jour du mois de juin deux mille quinze.


Nathalie Moquin,
Secrétaire-trésorière adjointe